

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 23 juin 2023 Le 3 juillet 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 7 juillet 2023
 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, COLLET,
 DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, RICHET, SAINT-
 MARTIN, SIMON

Présents : 21

Votants : 25

Absents :

Madame LEFEVRE (excusée pouvoir à M.VIDEAU)
 Madame LOUBET
 Madame SANNIER (excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
 Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à G. LE MASSON)
 Monsieur DEGUSSEAU
 Monsieur MORTREUX (excusée pouvoir à JM.LESUEUR)

Grégory LE MASSON a été élu secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

Patrick LECAPLAIN, Maire informe que La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, en son article 13, que « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.73-3 du Code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours ».

Les modalités de cette désignation sont précisées dans le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, à savoir : le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Aucun adjoint ou conseiller municipal n'étant en charge des questions de sécurité civile à la ville de Bretteville sur Odon, il appartient au Conseil municipal de désigner son correspondant incendie et secours.

.../..

Cet élu sera un interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le décret susmentionné du 29 juillet 2022 précise que cet élu peut notamment, « sous l'autorité du maire », concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive et à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

La désignation du correspondant incendie et secours devra permettre de mettre en place plus facilement les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Jean-Marc LESUEUR est proposé pour cette mission.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **DONNE** son accord pour cette nomination

✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le 7 juillet 2023
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 9 juin 2023

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN